COMMUNE DE VERLAINE
****

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du CDLD Art L1122-17

****

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à la séance du Conseil Communal qui se tiendra à la Maison communale, salle du Conseil le **lundi 14 mars 2022 à 20h00.**

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Rapport annuel 2021 de la conseillère en environnement - Approbation
2. Plan de Cohésion Sociale : Rapport d'activités et rapport financier 2021.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 14/02/2022.
4. Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Chapon-Seraing: Compte de l'exercice 2021.
5. Subside à la SPI exercices 2017 et 2018.
6. RCA DE Verlaine : Comptes annuels 2021.
7. Règlement de télétravail.
8. “Achat CAMMIONNETTE FOURGON POUR LE SERVICE TRAVAUX" Approbation des conditions et du mode de passation
9. Service Accueil Temps Libre : Renouvellement du Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2021-2025.

Huis clos

10. Ratifications en matière de personnel
11. Ratification de désignation du personnel enseignant.

Verlaine, le 4 mars 2022.

Par le Collège,

La Directrice générale,
I. DOYEN

Le Bourgmestre,
H. JONET